



Droit de nationalite d'un pere auteur de la bigamie

Par **dermecheahcene**, le **23/11/2007** à **17:46**

MAITRES BONJOUR

JE SUIS ISSUS D'UN ARRIERE GRAND-PERE PATERNEL NATURALISE FRANCAIS PAR DECRET LE 02 DECEMBRE 1884 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DE JANVIER 1885.

MON GRAND-PERE PATERNEL ANCIEN COMBATTANT POUR LA FRANCE PREMIERE GUERRE MONDIAL 1914-1918

MOI L'INTERESSE JE SUIS NE EN 1960 EN ALGERIE PERIODE ALGERIE-FRANCAISE(ENFANT LEGETIME MONOGAME SELON L'ACTE DE MARIAGE TRANSCRIT EN 1958 EN ALGERIE).

MON PERE AVAIT QUITTER MA MERE EN 1970 ET IL S'EST REMARIE AVEC UNE DEUXIEME FEMME EN 1971 ET AUSSI POUR VOUS FAIRE SAVOIR QUE LA DESSOLUTION DU PREMIER MARIAGE TRANSCRIT EN 1988 PAR DEMANDE DE MA MERE (JUGEMENT DU TRIBUNAL).

J'AI DEUX DEMI FRERE QUI SONT NE ENTRE 1971 ET 1988 PERIODE DE BIGAMIE QUESTION EST-CE-QUE ILS ONT DROIT A LA NATIONALITE FRANCAISE.

MOI L'INTERESSE JE SUIS NE EN 1960 PERIODE MONOGAMIE QUESTION EST-CE -QUE JAI LE DROIT A MA NATIONALITE FRANCAISE.

MERCI D'AVANCES SALUTATIONS
JE SERAIS TRES RECONNAISSANTS

MR D.A